

Type de bénéficiaire		Taux d'aide total	Plafond HT par point de recharge	
Entreprise et personne publique	Année			
	Entreprise et personne publique : Parking privé à destination de flottes	2020	40 %	960 €
		2021	30 %	960 €
		2022	20 %	960 €
		2023	20 %	960 €
	Entreprise et personne publique : Parking privé ouvert au public	2020	60 % *	De 2 100 à 9 000 € *
		2021	60 % *	De 2 100 à 9 000 € *
		2022	20 %	1 860 €
		2023	20 %	1 860 €
		Parking privé ouvert au public, jusqu'à 5 points de recharge, inférieur ou égal à 36 KVA hors projet réseau	60 % *	De 2 100 à 2 700 € *
	Voirie : Parking public	60 % *	De 2 100 à 9 000 € *	
	Voirie : Surprime additionnelle au financement voirie pour les bornes à la demande		Jusqu'à 2 700 € dans la limite de 60 % + 300 € = 3 000 € *	
	Voirie : 2 roues	40 %	1 860 €	
Résidentiel collectif	Résidentiel Collectif : solution individuelle	50 %	960 €	
	Résidentiel Collectif : solution collective	50 %	1 660 €	
	Résidentiel Collectif : infrastructure collective (hors travaux de voiries en extérieur)	50 %	4 000 € jusqu'à 50 places, augmenté de 75 € par place supplémentaire au delà de 50 places, et dans la limite de 15 000 € au total par copropriété.	
	Résidentiel Collectif : travaux de voiries en extérieur	50 %	3 000 € par copropriété	

* Taux et montants d'aides valables jusqu'au 31 octobre 2021 dans le cadre du plan « Objectif 100 000 bornes » présenté au Ministère de la Transition écologique le 12 octobre 2020